

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU MARDI 17 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2022.*

*Présents* : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Amandine JAUBERT, Nathalie LA FATA, Nadine POINT, et Messieurs Benjamin BANCEL, Frédéric DUVERT, Florian DUMAS, Raynald LAPLANCHE, David LOUPIAC, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

*Absents avec pouvoir* :

- Madame Amélie VALLON avec pouvoir à Madame Nadine POINT,
- Monsieur Ludovic ROUSSET avec pouvoir à Madame Amandine JAUBERT.

Monsieur Bruno ROUX a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal, à Mrs Remondeau et Audiard de la Société BORALEX, ainsi qu'à la presse.

Le Conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour concernant le projet de construction d'un terrain multisports, le dossier de demande de subvention devant être déposé le 3 juin au plus tard.

**Lecture des décisions prises par M. le Maire**

Décision n° 2022-04 du 14 avril 2022 : Signature d'un contrat de prestation avec la SARL ACDEF – 075700 GUILHERAND-GRANGES en vue de la vérification semestrielle de cet équipement de travail moyennant le prix de 72,00 € HT par visite et un forfait annuel pour le déplacement de 50,00 € HT, calculés sur la base des tarifs actuels et revalorisés chaque année.

Décision n° 2022-05 du 26 avril 2022 : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Traversier - SARL d'Architecture - Usine Bellevue - Chemin de Presles - 07800 CHARMES SUR RHONE, d'un montant global et forfaitaire de 39 000,00 € HT, pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison d'Assistantes Maternelles et salle associative.

Décision n° 2022-06 du 2 mai 2022 : Signature d'une convention d'honoraires avec la SELARL Cabinet CHAMPAUZAC à Montélimar pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans la cadre du projet de construction d'un bâtiment à toiture photovoltaïque pour entreprises artisanales (analyse du projet de promesse de bail à construction, recherches jurisprudentielles et note juridique), d'un montant fixe de 1 725,00 € HT (soit 2 070,00 € TTC) auquel peut s'ajouter des prestations supplémentaires nécessaires à la procédure ou établies à la demande de la commune

Décision n° 2022-07 du 2 mai 2022 : Signature d'une convention d'honoraires avec la SELARL Cabinet CHAMPAUZAC à Montélimar pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison d'Assistantes Maternelles et salle associative (bail administratif et marché de maîtrise d'oeuvre), d'un montant fixe de 4 025,00 € HT (soit 4 830,00 € TTC), auquel peut s'ajouter des prestations supplémentaires nécessaires à la procédure ou établies à la demande de la commune.

## Projet de renouvellement du parc éolien de la Citadelle

Un an après leur première présentation au conseil municipal, Messieurs Paul REMONDEAU et Alex AUDIARD de la Société BORALEX font un exposé sur l'état d'avancement des études nécessaires à ce projet de renouvellement du parc éolien, renouvellement qui permettra également d'améliorer la production ainsi que les performances techniques, environnementales et acoustiques.

La société Boralex se fait un devoir de répondre à toutes les questions (élus et population).

## Approbation de la convention de mise à disposition du château-musée

Le Maire rappelle que le château-musée de Désaignes était mis à disposition, à titre gratuit, au profit de l'association « Les Amis du Vieux Désaignes » (AVD) par convention conclue le 29 mai 2017. La commune ayant souhaité revoir le mode de gestion de cet équipement public, une procédure de Délégation de Service Public (DSP) a été lancée début 2022 et la convention initiale dénoncée.

Seule l'association AVD a candidaté à la procédure de mise en concurrence, mais son offre était inappropriée.

Après avoir engagé des discussions avec l'association pour conclure une convention de DSP de gré à gré, la collectivité a toutefois constaté son refus catégorique.

Compte tenu de ce blocage, la commune se voit contrainte de passer une nouvelle convention de gré à gré portant sur la mise à disposition du bien communal pour une durée de 5 ans, avec reconduction tacite pour la même durée à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Aucune redevance d'occupation n'est mise à la charge de l'association « Les Amis du Vieux Désaignes ».

Le projet de convention reprend pour partie les obligations prévues dans le contrat de DSP.

Le Conseil municipal, à la majorité suivante (14 pour et 1 abstention), approuve le projet de convention de mise à disposition à conclure avec l'association, déclare sans suite la procédure d'attribution de la DSP et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

## Demandes de subventions

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal attribue les aides financières suivantes :

- **le Centre socio-culturel de Saint-Agrève** qui propose de nombreuses animations et services pouvant être utiles à la population désaignoise : 180,00 € (14 pour et 1 abstention) ;
- **l'association Lou Boun Ten** qui souhaite proposer aux résidents de l'EPHAD « Les Bords du Doux » de Lamastre une animation autour du repas, intitulée « Bien être et bien vieillir en santé », avec des sorties au restaurant par petits groupes, sorties ouvertes aux membres des familles : 150,00 € (11 pour – 3 abstentions – 1 contre) ;
- **le Syndicat de défense et de promotion du Caillé Doux de Saint-Félicien** qui souhaite obtenir le label AOP pour ce fromage et continuer à le promouvoir : 500,00 € (vote à l'unanimité) ;
- **l'association « Team Auto du Haut Doux »** : créée en mars 2022, cette association dont le siège social est à Désaignes, a pour objectif de rassembler des personnes passionnées de voitures anciennes et d'exception, d'organiser des concentrations, de participer à des expositions et à toutes manifestations se rapportant à l'automobile : 200,00 € (vote à l'unanimité) ;
- **l'Ensemble scolaire Charles de Foucauld** à Lamastre qui organise un séjour à Bruxelles et un séjour en Basse-Ardèche au printemps 2022, séjours concernant au total 2 élèves désaignois : 30,00 € par élève (14 pour et 1 voix contre) ;
- **la Chambre des Métiers de l'Ardèche**, en vue de l'accompagnement des jeunes et des entreprises vers les métiers de l'apprentissage. En 2021, 4 jeunes de notre territoire étaient concernés. Le Conseil municipal, considérant que le financement de cette structure n'est pas de sa compétence, refuse donc à la majorité suivante (14 voix contre et 1 abstention) de verser une subvention ;
- **l'association « Musiques aux Sources »** pour son Estivale qui aura lieu le samedi 9 juillet 2022 : 1000,00€ (à l'unanimité, Monsieur Thomas Soubeyrand ne prenant pas part au vote).
- **l'Office Municipal de la Culture de Désaignes (OMCD)** pour les nombreuses manifestations prévues cette année (bal itinérant, séances de cinéma, festival de jazz...) : 6 000,00 € (à l'unanimité, Mme Myriam BERT et M. Thomas SOUBEYRAND ne prenant pas part au vote).

## Modalité d'accomplissement de la journée de solidarité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, se traduira par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures, proratisées selon le nombre d'heures d'emploi le cas échéant (à l'exclusion des jours de congé annuel et avec possibilité de fractionnement en heures ou demi-journées).

## Adoption de la Charte du bibliothécaire bénévole

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la charte du bibliothécaire bénévole proposée et établie en collaboration avec les correspondants de la bibliothèque départementale de l'Ardèche.

## Informations et questions diverses

- M. le Maire présente le projet de construction d'un terrain multisports sur l'esplanade à côté du cimetière, permettant la pratique de 8 activités (foot, hand, volley, tennis, tennis ballon, basket, badminton et athlétisme). Il justifie le choix de cet emplacement par sa proximité du village (notamment pour les élèves) et du camping et par des nuisances sonores et visuelles moindres. Il explique que les travaux, d'un montant prévisionnel de 73 990,00 € HT, pourraient bénéficier d'une subvention importante de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de sa politique de développement du sport. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce projet, inscrit au Budget Primitif 2022, et sollicite une subvention maximale de l'Agence Nationale du Sport.
- M. le Maire indique que le Trais Ardéchois La Voie Romaine qui s'est déroulé fin avril a été un grand succès.
- Mme Nadine POINT précise qu'une demande de création d'un ramassage scolaire va être faite afin de desservir les quartiers Les Nots - La Tapie - Les Sauvages : 6 à 8 enfants pourraient en bénéficier.
- M. Florian DUMAS souligne le mauvais état de la voirie vers le Chazal et la Maisonneuve des Nots. A ce sujet, il est précisé que la commune souhaite recruter une personne en CDD pour les travaux de voirie 2022.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.*

*Fait à Désaignes, le 20 mai 2022.*

*Le Maire,*

*François SOUBEYRAND.*



